

Diaporama de la CME du 6 avril 2021

I. Informations du président de la CME

- **Projet médical 2021-2025**

En raison de la situation épidémique, l'ordre du jour de la CME a été bousculé et l'avis de la CME sur le [projet médical 2021-2025 de l'AP-HP](#) est reporté à la **CME du 4 mai**. Ce temps sera mis à profit par les membres de la CME pour prendre connaissance des modifications apportées au document présenté à la [CME du 9 mars](#) pour tenir compte des diverses remarques des uns et des autres. Il est désormais complété de son volet « recherche » rédigé en collaboration entre la sous-commission recherche de la CME, la direction de la recherche et de l'innovation et le vice-président recherche du directoire. Le président de la CME recueillera également les observations des doyens et des collégiales. La nouvelle version est disponible sur le site de la CME ([version au 8 avril 2021](#)).

- **Conférences stratégiques et budgétaires**

Le cycle des conférences 2021 est achevé. La synthèse des principaux projets validés sera intégrée au projet médical de l'AP-HP et marqueront la cohérence de notre politique médicale. Les groupes hospitaliers ont présenté de nombreux projets innovants susceptibles de redonner de l'enthousiasme à notre maison. Leur faisabilité budgétaire reste toutefois encore à établir quand nous aurons des précisions des tutelles sur le cadrage des exercices à venir. Pour recréer cette dynamique dont nous allons avoir tant besoin pour nous relever de la crise sanitaire que nous traversons et pour répondre à la profonde crise de l'hôpital public qui l'a précédée, ces projets doivent être partagés le plus en amont possible avec les équipes concernées.

II. Point sur la situation épidémique

- **Vaccination des personnels** (D^r Sandra FOURNIER) ([diaporama](#))

La barre des 50 000 professionnels de l'AP-HP ayant reçu au moins une dose de vaccin anti-COVID vient d'être dépassée. Au 5 avril, 69 % des personnels médicaux étaient vaccinés et 34 % des soignants non médicaux. Ainsi, depuis février, le nombre de contaminations dans le personnel de l'AP-HP augmente beaucoup moins vite que dans la population générale francilienne. Continuons à nous mobiliser tous pour inciter chacun à se faire vacciner : la vaccination n'est certes pas obligatoire, mais c'est un devoir pour les professionnels de santé.

- **Déprogrammations** (P^r Frédéric BATTEUX) ([diaporama](#))

La cellule centrale d'appui et de coordination de l'offre chirurgicale et interventionnelle facilite et garantit l'égal accès aux soins dans les hôpitaux de l'AP-HP. Quel que soit l'endroit où le patient se présente, à l'AP-HP ou hors AP-HP, l'équité dans l'accès aux soins est en effet un impératif éthique. Il revient à l'agence régionale de santé de veiller à ce que tous les acteurs hospitaliers des secteurs public et privé participent équitablement à la prise en charge des patients atteints de COVID et aux déprogrammations nécessaires pour renforcer les secteurs COVID. Le président de la CME attire aussi l'attention des équipes sur le soin qui doit être apporté à l'information des patients déprogrammés.

- **Éthique**

- Le D^r Vianney MOURMAN a rappelé les grands principes de la procédure collégiale ([diaporama](#)).
- Dans sa [note du 16 novembre 2020](#), le comité consultatif national d'éthique ([CCNE](#)) a émis 8 recommandations concernant la prise en charge des patients COVID et non-COVID en contexte épidémique amenant un nombre important de patients dans les établissements de santé. L'une d'elle concerne le soutien éthique à apporter aux équipes appelées à faire des choix de priorisation et confrontées à des dilemmes éthiques. M. Nicolas CASTOLDI, directeur délégué auprès du directeur général, et le D^r Jean-François ALEXANDRA (médecine interne Bichat) ont présenté l'exemple de cellule d'appui à la décision mise en place à Bichat.

- Le comité d'orientation de la démarche éthique ([CODE](#)) de l'AP-HP a organisé un atelier de travail le 7 avril à destination des personnels susceptibles d'intervenir dans les cellules d'appui à la décision, au cours duquel notamment, M^{me} Charline NICOLAS, directrice des affaires juridiques, a précisé les points de repère juridiques en situation de tension ([diaporama](#)).
- **Ressources humaines** : toutes les bonnes volontés dans la communauté médicale sont les bienvenues pour faire face à la troisième vague, des plus jeunes aux plus âgés, dans toutes les disciplines et en fonction de leur activité actuelle, pour remplir dans un esprit de solidarité différentes missions que ce soit dans les unités de soins ou en dehors (COVIDOM, vaccination, régulation des flux de patients, organisation des sorties...). Il convient aussi de libérer du temps aux personnels infirmiers volontaires pour qu'ils puissent se former à la réanimation.
- **Soutien psychologique aux équipes** : parmi les nombreuses initiatives locales mises en place, le P^r Bertrand GUIDET, représentant médical de l'hôpital Saint-Antoine, et le D^r Philippe Nuss (psychiatrie, Saint-Antoine) ont présenté, à titre d'exemple, le dispositif proposé à l'hôpital Saint-Antoine en soutien des personnels à partir d'observations de terrain ([diaporama](#)).

III. Point sur la situation budgétaire de l'AP-HP (M. Didier FRANDJI) ([diaporama](#))

Pour 2020 et pour le 1^{er} semestre 2021, une garantie de financement mise en place par le Gouvernement en mars 2020 pour faire face à la crise COVID sécurise nos recettes indépendamment de notre activité. L'augmentation de 8,7 % de notre masse salariale en 2020 s'explique ainsi à hauteur de 77 % par les abondements liés à la COVID (intérim, heures supplémentaires, temps de travail additionnel...). Son augmentation de 12,8 % prévue en 2021 s'explique en revanche à hauteur de 70 % par les effets du « Ségur de la santé ».

Exceptionnellement, cette année, l'état des prévisions des recettes et des dépenses (ÉPRD) 2021 ne sera présenté qu'en avril et le plan global de financement pluriannuel (PGFP) 2021-2025 sera soumis à l'avis de la CME du 6 juillet. L'évolution de notre capacité d'autofinancement (CAF) suggère d'ores et déjà qu'elle ne permettra pas de financer tous les investissements prévus au dernier PGFP et que des choix seront donc à faire.

IV. Protocoles de coopération professionnelle (D^{rs} Sophie DE CHAMBINE et Gilles GALULA) ([diaporama](#))

L'AP-HP va désormais pouvoir valider ses propres protocoles de coopération, ce qui devrait accélérer considérablement leur mise en œuvre. La CME et la commission centrale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (CSIRMT) tiendront un rôle majeur puisqu'elles seront chargées d'instruire et d'émettre un avis sur les protocoles avant qu'ils ne soient autorisés par le directeur général. Un comité de pilotage va être prochainement mis en place à cet effet et les premiers protocoles devraient être soumis à la CME avant l'été.

*

La prochaine réunion de la CME aura lieu le 4 mai 2021, précédée du bureau le 20 avril.

P^r Rémi SALOMON, le 13 avril 2021